

# Politique environnementale de la BANQUE NATIONALE

À la Banque Nationale, la préservation de l'environnement est au cœur des décisions et activités économiques

## Aperçu

Cette politique exprime la détermination de la Banque Nationale à préserver l'environnement face aux activités humaines, et ce, à l'égard de nos opérations, de nos activités économiques et des retombées pour la collectivité. En tant qu'acteur économique de premier plan au Canada, et principale institution bancaire au Québec, la Banque souhaite contribuer à la vitalité des espaces naturels et limiter l'impact environnemental de ses activités.

## Portée

Cette politique s'applique aux activités et décisions à l'échelle de la Banque Nationale et à l'ensemble de ses secteurs d'exploitation.

## Vision

Préoccupée par les conséquences de l'activité humaine sur l'environnement et les changements climatiques, la Banque Nationale s'engage, en tant qu'entreprise écoresponsable, à appuyer activement la transition énergétique qui est amorcée afin de parvenir à un développement durable de l'économie et de la collectivité.

## Principes directeurs

La Banque Nationale implante des processus permettant d'identifier et de limiter les risques environnementaux ainsi que leurs répercussions sur la collectivité et sur ses secteurs d'activité. À cette fin, elle respecte les principes directeurs ci-dessous :

- Gérer et réduire notre empreinte environnementale dans l'ensemble de nos secteurs d'activité et de notre chaîne d'approvisionnement.
- Se conformer aux exigences réglementaires en vigueur dans toutes les juridictions où nous sommes actifs.
- Tenir compte des possibilités et des risques liés à l'environnement dans nos décisions opérationnelles.
- Favoriser la mobilisation des employés afin d'accroître leur sensibilisation aux enjeux et défis environnementaux.
- Communiquer de façon ouverte et transparente notre politique et nos activités liées à l'environnement.
- Soutenir des organismes qui ont pour mission de promouvoir le développement durable et de protéger la biodiversité et les milieux naturels.

## Engagements

### Respect des normes volontaires et légales

À travers ses activités, la Banque agit conformément aux exigences juridiques et réglementaires des juridictions où elle est active. Sa filiale, Banque Nationale Investissements, est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies. De plus, dans le cadre de ses projets immobiliers, la Banque Nationale s'applique à arrimer ses critères d'aménagement aux normes les plus reconnues en matière de construction durable et de santé et bien-être des occupants.

### Efficacité énergétique

La Banque est engagée à réduire son impact environnemental par la mise en œuvre, sur une base volontaire, de différentes mesures écoresponsables visant à calculer et réduire ses gaz à effet de serre (GES). Elle a notamment amélioré de façon importante l'efficacité énergétique de ses établissements au cours des 20 dernières années. Membre du réseau Écolectrique d'Hydro-Québec, la Banque a mis en œuvre un système novateur de gestion de la consommation énergétique de plus d'une centaine de succursales par interface web. Ainsi, elle peut effectuer une surveillance régulière de ses installations dans le but d'atteindre, année après année, les cibles d'efficacité énergétique fixées. La Banque fait également l'inventaire annuel de ses émissions de GES, depuis 2007-2008, et transmet ces données au Carbon Disclosure Project.

### Politique d'approvisionnement

À titre de donneur d'ordres important auprès de centaines de fournisseurs, la Banque communique des attentes élevées à ses partenaires, notamment à l'égard de l'environnement, de la gouvernance et de l'éthique. Elle poursuit aussi la réflexion afin de mettre en place un processus d'analyse des pratiques de ses fournisseurs en vue d'intégrer une approche durable et responsable à sa politique actuelle d'approvisionnement. Celle-ci s'appuiera d'abord et avant tout sur une plus grande connaissance de ses partenaires et de leurs pratiques. À terme, la Banque sera en mesure d'évaluer l'impact de ceux-ci sur l'environnement et la société et, par conséquent, de mieux considérer cet aspect dans ses décisions.

### Produits et services

Fermelement engagée à améliorer son bilan environnemental et les externalités de ses opérations, la Banque Nationale offre des solutions permettant à ses clients d'intensifier leur présence dans les activités à faible teneur en carbone telles que les énergies renouvelables ou les investissements responsables. Parmi celles-ci, un programme rendant possible l'émission d'obligations durables qui permet à différentes organisations, incluant la Banque elle-même, d'émettre des titres de dette pour financer des projets répondant à certains critères environnementaux ou sociaux.

### Partenariats

La Banque soutient également financièrement des organismes environnementaux qui ont pour mission de promouvoir le développement durable et de protéger la biodiversité et les milieux naturels.

## Gestion des risques

Reconnaissant que le risque environnemental est associé au risque de crédit et au risque opérationnel, la Banque renforce ses mesures de contrôle qui visent à évaluer le respect des normes environnementales par les clients. À cet effet, le groupe de Gestion des risques établit les exigences que la Banque prescrit dans ses politiques internes afin de mettre en évidence le risque environnemental, de l'évaluer, de le contrôler et de le surveiller, notamment par l'entremise d'une politique de gestion du risque environnemental. Celle-ci précise les mesures de protection à suivre pour identifier et réduire les risques environnementaux potentiels, actuels ou futurs auxquels la Banque s'expose lorsqu'elle octroie du financement à des clients. Elle présente aussi le processus d'analyse de risques environnementaux, notamment pour les immeubles pris en garantie.

Toute offre de financement commercial comporte également un engagement à respecter les obligations légales visant la protection de l'environnement ainsi que la possibilité qu'un client doive fournir, sur demande, toute information ou rapport quant à sa situation environnementale. La Banque peut aussi procéder à des vérifications pour valider si une entreprise a déjà été reconnue coupable de manquements réglementaires en matière d'environnement.

## Transparence & divulgation

Soucieuse de son rôle important dans le domaine de l'environnement, la Banque fait connaître régulièrement les activités et actions entreprises. Elle a annoncé son appui au groupe de travail sur l'information financière reliée aux changements climatiques du Conseil de stabilité financière (TCFD) et s'engage à être transparente et divulguer, en plus de ses rapports de performance, des informations pertinentes reliées aux questions abordées par le groupe. La Banque est également signataire du Carbon Disclosure Project qui recueille et publie l'information divulguée par les entreprises, à l'échelle mondiale, sur leur gestion des changements climatiques et leurs émissions de gaz à effet de serre.

Au sein du conseil d'administration, le comité de révision et de gouvernance a la responsabilité d'examiner périodiquement les efforts déployés par la Banque afin d'assurer la conduite de ses activités conformément à des normes élevées de responsabilité d'entreprise, y compris en matière sociale et environnementale. Il révisé aussi chaque année le bilan de responsabilité sociale de la Banque, qui expose notamment la contribution de celle-ci à la préservation de l'environnement.